

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-53Item](#)[Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 24 août 1893](#)

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 24 août 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Banque cantonale de Berne](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[24 août 1893](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

Résumé

Demande d'informations sur des obligations 3,5 % de l'État de Berne et sur les désagréments possibles de l'inscription nominative des valeurs.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Banque cantonale de Berne

Genre Non pertinent

Pays d'origine Suisse

Activité Banque

Biographie Banque à Berne (Suisse) au XIXe siècle.

Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-53

Collation 2 p. (472r, 473r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 21/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

sur lesquelles nous serez
être fixés.

J'aurais une inscription
nominative du $\frac{1}{2}$ % de
l'Etat de Berne. Devrais-je
faire autre chose, à
l'échéance des coupons,
que vous envoyer le
certificat d'inscription
après que nous encaissiez
pour mon compte les
dits arrérages?

— Et si je voulais, à un
moment donné, rétro-
céder cette valeur, quelles forma-
lités aurais-je à remplir?

Veuillez agréer
Messieurs le Directeur
avec mes remerciements
avancés pour votre

réponse, l'assurance
de toute ma consi-
dération

Marie Gadin

Guise Familistère

26 août 1895

Monsieur le Directeur de la
Banque Cantonale de Berne,

J'ai l'honneur de vous adresser
réception de votre lettre du 22^e,
et vous prie de bien vouloir
me donner, sur les obligations
3 1/2 % de l'Etat de Berne (dont
vous me parlez dans la
susdite lettre) le complément
d'informations suivantes:

— Cette valeur nous paraît-
elle aussi sûre que les
autres valeurs suisses:
rente fédérale des chemins
de fer, emprunt fédéral
1887, etc., etc. — qualifiées

de valeurs de premier ordre
dans votre lettre du 16^e?

- L'emprunt 3 1/2 % de l'Etat
de Berne est-il assujéti à
quelque impôt?
- En quelle monnaie les
coupons sont-ils servis et
le remboursement opéré?
- C'est pour avoir plus de
sécurité dans la possession
de la valeur que je préfère
l'inscription nominative
mais je vous serai obligée
de me signaler — s'il y a
lieu — les inconvénients
pratiques que cette mesure
peut avoir, soit pour
l'encaissement des coupons,
soit pour autres choses
que je ne prévois pas, mais